



## Modification de la répartition du capital et transformation Sas > Sasu

Par **25896**, le **29/08/2023** à **15:12**

Bonjour,

Un document transmis au greffier du tribunal du commerce et enregistré il y a quelques mois atteste que la répartition du capital de la société que je détenais à 50-50 avec un associé a changé et que celui ci en devient l'actionnaire unique (Le capital n'a pas changé, il est de 3 000€).

Comment c'est possible que cela arrive sans même que je sois au courant? Cela signifie que mon associé a signé la cession de mes parts à ma place?

Je me suis aperçu de ce changement en regardant le site pappers et n'ai été prévenu nulle part de ce changement que j'aurais bien sûr contesté. C'est d'autant plus surprenant que l'apport n'a pas bougé, ce n'est même pas comme s'il était revenu sur mon compte.

Hormis faire appel à un avocat quelle autre démarche dois je faire? Auriez vous un avocat en particulier à me conseiller d'ailleurs?

Merci pour votre temps,  
Andrew

Par **Visiteur**, le **31/08/2023** à **19:24**

BONJOUR...

*Cela signifie que mon associé a signé la cession de mes parts à ma place?*

Vous êtes vous renseigné auprès du greffe

Nous ne sommes pas habilités à conseiller tel ou tel avocat.

Mais pour une situation qui paraît conflictuelle, il faut en voir un.